

**MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 18 NOVEMBRE 2008
APPORTÉE À LA NOTICE ANNUELLE DATÉE DU 25 JANVIER 2008
(la « notice annuelle »)**

à l'égard du :

**Fonds Scotia mondial des changements climatiques (parts de catégorie conseillers)
(le « Fonds »)**

La notice annuelle se rapportant au placement de parts du Fonds est modifiée par les présentes de la façon indiquée ci-après. À moins qu'elles ne soient par ailleurs définies dans la présente modification n° 1, les expressions importantes ont le sens qui leur est attribué dans la notice annuelle.

Conseillers en gestion globale State Street, Ltée (« State Street ») a avisé la société de gestion du fait qu'elle a décidé de restructurer son entreprise de manière à mettre l'accent sur ses compétences fondamentales. Ainsi, State Street a fourni un avis selon lequel, à compter du 9 décembre 2008 ou vers cette date, elle n'agira plus à titre de conseiller en valeurs du Fonds. La société de gestion cherche actuellement à remplacer le conseiller en valeurs et prévoit l'entrée en fonction d'un nouveau conseiller en valeurs au plus tard le 9 décembre 2008.

ATTESTATION DU FONDS, DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION ET DU PROMOTEUR

Fonds Scotia mondial des changements climatiques (parts de catégorie conseillers) (le « Fonds »)

La présente modification n° 1 datée du 18 novembre 2008, avec la notice annuelle datée du 25 janvier 2008 et le prospectus simplifié daté du 25 janvier 2008, modifié par la modification n° 1 datée du 18 novembre 2008, qui doit être transmis au souscripteur ou à l'acquéreur pendant la durée de la notice annuelle, dans sa version modifiée, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et de chaque territoire du Canada et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

EN DATE du 18 novembre 2008

(signé) « *Glen B. Gowland* »

Glen B. Gowland
Président et chef de la direction
Placements Scotia Inc.

(signé) « *Walter Pavan* »

Walter Pavan
Trésorier et chef des finances
Placements Scotia Inc.

Au nom du conseil d'administration de Placements Scotia Inc.,
à titre de fiduciaire et de société de gestion du Fonds :

(signé) « *Russell A. Morgan* »

Russell A. Morgan
Administrateur

(signé) « *Barbara F. Mason* »

Barbara F. Mason
Administratrice

La Banque de Nouvelle-Écosse, à titre de promoteur du Fonds :

(signé) « *Russell A. Morgan* »

Russell A. Morgan
Directeur général et chef des placements,
groupe Trésorerie

(signé) « *Barbara F. Mason* »

Barbara F. Mason
Vice-présidente à la direction, gestion du
patrimoine, Canada

ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL

Fonds Scotia mondial des changements climatiques (parts de catégorie conseillers) (le « Fonds »)

À notre connaissance, la présente modification n° 1 datée du 18 novembre 2008, avec la notice annuelle datée du 25 janvier 2008 et le prospectus simplifié daté du 25 janvier 2008, modifié par la modification n° 1 datée du 18 novembre 2008, qui doit être transmis au souscripteur ou à l'acquéreur pendant la durée de la notice annuelle, dans sa version modifiée, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et de chaque territoire du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

EN DATE du 18 novembre 2008

Placements Scotia Inc., à titre de placeur principal du Fonds :

Par : (signé) « Glen B. Gowland »
Glen B. Gowland
Président et chef de la direction